

LA BIBLIOTHEQUE/LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Responsable : Mme Scutnaire

1. LIEU

La bibliothèque (le Centre de Documentation et d'Information /CDI) occupe le rez-de-chaussée et le premier étage de l'ancienne chapelle du Collège.

La salle de lecture et les livres sont au rez-de-chaussée, les revues sont archivées à l'étage.

L'élève demande l'autorisation à la bibliothécaire avant de se rendre à l'étage.

Le catalogue informatisé de la bibliothèque peut être consulté sur tous les ordinateurs du collège.

Les ordinateurs de la bibliothèque permettent également l'accès à internet et à l'Encyclopédie Universalis.

La photocopieuse/imprimante est réservée aux documents de la bibliothèque.

Le montant de la copie/impression est de 0,05 € par feuille A4.

2. HORAIRE

La bibliothèque est accessible :

- ◆ les lundi, mardi, jeudi, de 08h25 à 11h40 et de 12h10 à 16h30 ;
- ◆ le mercredi de 08h25 à 12h30.
- ◆ Le vendredi de 08h25 à 11h40 et de 12h10 à 15h40.

3. QUELQUES REGLES A RESPECTER A LA BIBLIOTHEQUE ...

Sacs, manteaux, boissons et nourriture ne sont pas admis à la bibliothèque.

Des portemanteaux sont à votre disposition à l'entrée !

La bibliothèque est un lieu de travail

Le silence, le calme et la discrétion sont demandés.

Veillez par votre attitude à respecter le travail des autres et à installer une atmosphère propice au calme, à la concentration et à la lecture.

Lorsque vous effectuez des recherches en bibliothèque :

Etablissez ou respectez l'ambiance de travail.

Manipulez avec précaution les documents mis à votre disposition. N'écrivez rien à l'intérieur.

Respectez le classement des documents.

4. POUR EMPORTER UN LIVRE A LA MAISON...

L'inscription et l'accès à la bibliothèque sont gratuits pour les élèves.

L'élève qui désire emporter un livre à la maison doit s'inscrire à la bibliothèque.

Le document est prêté pour quinze jours mais la location peut être renouvelée.

L'élève peut emprunter au maximum 3 livres à la fois ; certains ouvrages ainsi que toutes les revues et les cd roms doivent être consultés sur place.

Lorsqu'un document est rapporté en retard une amende de 0,02 € par jour de retard est exigée.

L'élève qui ne répond pas rapidement au (x) rappel(s) s'expose à être convoqué à une retenue.

En cas de perte d'un livre, l'élève avertit la bibliothécaire qui demandera de racheter l'ouvrage .

En cas d'impossibilité, un dédommagement financier proportionnel à la valeur de l'ouvrage sera facturé aux parents.

Les documents de la bibliothèque appartiennent au patrimoine du Collège, on veillera à ne pas les détériorer et à en prendre soin !

La bibliothécaire est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.